

COMMUNIQUE

Irrigation

Le niveau d'alerte d'été est franchi sur le bassin du Clain dans le sous-bassin de la Boivre

Pour le bassin du Clain :

Le débit seuil d'alerte d'été est franchi à l'indicateur de Vouneuil sous Biard sur la rivière, la Boivre.

Les prélèvements d'eau en rivière destinés à l'irrigation agricole, rattachés à l'indicateur de Vouneuil sous Biard, sont limités au volume hebdomadaire réduit de 30 %.

Conformément à l'arrêté cadre, la préfète a signé le 13 juillet 2018 un arrêté dans ce sens.

Les dispositions de cet arrêté sont applicables à partir de 8 h le lundi 16 juillet 2018.